

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque

édito



La France Agricole : Selon vous la crise va-t-elle encore s'aggraver ?

Bernard Lannes : On y est dans la crise. En lait, il y a une vision très négative à six mois. Les frigos sont pleins de viande... le porc, on ne sait plus quoi en faire. La CR dénonce depuis des années une cogestion qui conduit à laisser faire le seul marché. Les plus forts s'en sortiront. Beaucoup y ont cru. Dans le Gers, il y avait 1000 laitiers il y a dix ans, il en reste 80. Le Grand Ouest nous a tués. Et maintenant, ce sont d'autres ailleurs en Europe qui tuent le Grand Ouest. Il y aura toujours des « moins disants ». Arrêtons ce massacre. Ou alors on ne veut plus d'agriculture de production de masse, parce que les industriels pensent trouver ailleurs les volumes dont ils ont besoin. C'est une grande erreur de renoncer à son autonomie alimentaire.

Pourquoi l'agriculture doit-elle aussi produire en quantité ?

L'équilibre de notre pays comme celui de l'Europe repose sur le triptyque : eau, énergie et alimentation. L'Europe doit sanctuariser sa production alimentaire comme en France on a sanctuarisé l'énergie. Va-t-on perdre l'arme alimentaire alors que les Américains sont en train de l'organiser ? Derrière leur masque de l'ultra libéralisme, ce sont des protectionnistes éclairés.

Comment envisagez-vous la régulation ?

Nous réclamons la régulation au niveau de l'Europe. Un office central d'observation des prix et des marges européen attribuerait des

« SANS RÉGULATION DES MARCHÉS, ON VA AU MASSACRE »

Interview de Bernard Lannes, Président national de la Coordination Rurale

quantités à produire dans chaque pays. Nous ne sommes pas autosuffisants au niveau européen.

Comment articulez-vous avec le prix d'intervention et le stockage ?

Si vous ne réglez pas la production, le prix d'intervention ne servira à rien. On a déjà connu les montagnes de lait. Le maître mot, c'est la régulation avec organisation du marché intérieur en Europe. Dans le porc, on pourrait réguler rapidement en tuant des porcelets ou des truies. Or que fait la Cooperl ? Elle pousse à faire toujours un maximum de cochons, à être dans les bas prix en supermarché. L'agro-alimentaire a intérêt à saturer le marché et constituer des stocks pour garder des prix durablement bas. Tout le monde est payé sauf le producteur. Il faudrait exporter en vif même à bas prix s'il le faut pour dégager le marché. Si l'Europe ne bouge pas, il n'y aura plus de porc.

Y a-t-il une place pour les pays tiers ?

Réguler ne veut pas dire fermer les frontières. Par exemple, en fruits et légumes, on a signé des accords avec le Maroc. On pourrait signer d'autres accords avec le pourtour de l'Europe mais en intégrant la saisonnalité : on ne sature pas les marchés pendant notre saison de production. C'est valable pour toute production. On a aussi des marchés à prendre, même en sous-produits. Mais l'interprofession fait de l'élitisme et se ferme des marchés.

Que pensez-vous de la solution des regroupements ?

La ferme des mille vaches n'est pas notre modèle. Mais elle a été possible parce que la loi le permet. Regrouper deux élevages porcins sans autorisation comme le suggère la FNSEA ne doit pas servir les choix de l'agro-industrie. Quand on n'a pas de prix, « petits élevages = petits problèmes, gros élevages = gros problèmes » ! En revanche si des jeunes s'organisent pour ne pas travailler le week-end et font une ferme commune, oui.

Pourquoi n'avoir pas rejoint la manifestation de Paris, début septembre ?

Nous étions clairement contre. La population a un a priori positif sur son agriculture et son alimentation. Mais envahir les rues avec 1 500 tracteurs et remorques - à 250 000 € -, parce qu'on ne sort pas les vieux coucous... peut mettre la population contre nous. Or notre fonction nourricière doit reposer sur un contrat avec la société qui soit clair et net.

Il y a eu néanmoins quelques mesures annoncées par le Gouvernement...

600 millions qui se sont transformés en un petit milliard après ce défilé de tracteurs, voilà. En raclant les fonds de tiroirs et en nous faisant croire que des aides destinées à la modernisation allaient aider les agriculteurs. D'ailleurs les DDT sont très étonnés car les gens ne se précipitent pas pour demander les papiers à remplir.

La réponse de l'Europe vous satisfait-elle davantage ?

Ce sera du gâchis d'argent public si on n'organise pas le marché. Les 500 millions d'euros que nous a jetés l'Europe après la manifestation de Bruxelles le 7 septembre avec l'EMB, nous paiera à peine le billet de train pour rentrer chez nous. Et la déclaration de Phil Hogan sur les agriculteurs est juste provocatrice. Il dit en substance : « Cela fait des années qu'ils disent ne pas s'en sortir, et ils sont toujours là ». Je rappelle qu'en vingt ans on a perdu la moitié des agriculteurs, et là, si ça continue ne serait-ce qu'un an, c'est 30 % de nos forces vives de production - parce que ça touche maintenant des jeunes, qui ont investi - qui vont dégager.

Vous n'êtes pas tendre avec les coopératives...

Coop de France nous dit qu'il faut massifier l'offre pour être plus fort. Mais les coopératives pourraient s'unir uniquement pour aller ensemble sur des marchés : on n'a pas besoin de faire des monstres sur place. Parce que le monstre, sur place, est devenu l'intégrateur numéro un. Qu'une coopérative se développe, oui, à condition de conserver le principe fondateur de ristourne, c'est-à-dire de retour vers le bas. Mais une boîte comme Sodial qui a des filiales et des fondations et se comporte comme un gros financier, perd cette notion de base de la coopération. Il faut au moins enlever le statut coopératif aux entreprises qui ne respectent plus le principe de « un homme = une voix ». Ce n'est plus le cas quand tout se fait par pouvoirs interposés pour faire élire qui plaît et qu'il faut être coopté pour entrer au conseil d'administration.

Que pensez-vous du registre des agriculteurs que la FNSEA et les JA appellent de leurs vœux ?

On est vent debout contre ! Le registre existe déjà : est agriculteur celui qui est inscrit comme tel à la MSA. Est agriculteur celui qui produit, qui prend des risques financiers pour son exploitation, qu'il travaille ou qu'il fasse travailler. Ce registre est un piège pour exclure certains des aides. L'idée est de trier. On n'a pas besoin de ça pour savoir qui est agriculteur.

C'est vous qui le dites 2

Un an après... 3

Actions de vos représentants 4 et 5

Chroniques et informations 6 et 7

Annonces et adhésions 8

Lettre ouverte à Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture



Monsieur le Ministre,

Lorsque les producteurs de lait ont commencé à descendre dans la rue, c'était pour deux raisons. Premièrement, la détresse qui les étouffe de façon à ne leur laisser d'autre choix que de protester. Deuxièmement, il s'agissait de vous adresser personnellement un appel, en vous invitant à prendre vos responsabilités et à travailler activement à une solution raisonnable à cette crise majeure.

Au cours de ces dernières semaines, la pression sur les producteurs laitiers s'est accrue dans tous les pays de l'UE. Les actions de protestation se sont étendues et vous prétendiez chercher des solutions.

C'est avec consternation que nous avons entendu les résultats de la réunion du Conseil de l'agriculture du 7 septembre. L'annonce d'une somme pour des mesures inutiles devait-elle nous éblouir ? Devait-elle procurer aux médias et aux citoyens l'impression que l'on était parvenu avec succès à calmer les producteurs de lait ? Tandis que vous continuez votre politique laitière erronée, basée sur l'encouragement de la production d'excédents qui détruisent durablement les prix partout dans le monde ?

Par la présente lettre, nous nous opposons à la politique laitière actuelle centrée sur un encouragement des exportations et de la production d'excédents. Nous nous opposons aux mesures inutiles et erronées que vous avez décidées le 7 septembre 2015 à Bruxelles.

Nous n'avons pas demandé d'aumône, mais bien une stabilisation du marché laitier, afin de pouvoir bénéficier d'un prix adéquat. Pour éviter la destruction des exploitations laitières françaises et nous permettre d'approvisionner NOTRE population avec du lait. Car il ne s'agit pas seulement de quelques exploitations laitières qui ne peuvent pas survivre avec des prix faibles. Il s'agit de tous les producteurs de lait français et euro-

péens. Vous ne pourrez pas atteindre une stabilisation du marché avec les mesures proposées.

Écoutez les producteurs laitiers et les citoyens français : arrêtez cette politique inutile qui ne prend pas en compte leurs attentes !

Des changements structurels sont nécessaires. Ouvrir le portefeuille en guise d'alibi ne servira à rien et ne fera que prolonger cette situation intenable. Vous utilisez l'argent des contribuables pour des mesures erronées. Vu l'ampleur de la crise, cet argent sera donc sans effet. Cela fait preuve d'un manque de responsabilité face aux citoyens et aux producteurs laitiers européens.

Une production trop importante mène à une chute des prix sur le long terme. Dans l'UE, nous pouvons y remédier en enrayant la surproduction en temps de crise. L'approche adéquate est de ne même pas produire les excédents qui nuisent à l'équilibre du marché, dans le but de diminuer la pression sur le marché. Il s'agit seulement de diminuer la production d'un très faible pourcentage – ce qui néanmoins aura un effet bénéfique important sur le prix. Le premier pas est une réduction volontaire de la production. Les producteurs qui diminuent leur production de quelques pour cent reçoivent une indemnité compensatoire. Mettons cette mesure en œuvre au niveau européen par le biais d'un règlement applicable à l'ensemble des producteurs*. L'instrument de gestion de crise du marché laitier développé par l'European Milk Board (EMB), représenté en France par l'Association des producteurs de lait indépendants (APLI) et l'Organisation des producteurs de lait (OPL) va dans cette même direction. L'EMB compte actuellement 20 organisations membres de 15 pays européens.

Ceci n'est pas une lettre que vous pouvez survoler pour ensuite y répondre poliment, tout en ignorant finalement son contenu. Cette lettre publique des producteurs laitiers français qui vous est adressée est un appel sérieux : poussez à la mise en place du programme de gestion de crise susmentionné et mettez tout en œuvre pour assurer le maintien de notre production laitière en France! Œuvrez pour atteindre des solutions véritables au niveau européen !

Au vu des résultats décevants de la réunion du Conseil de l'agriculture du 7 septembre, nous allons continuer, voire renforcer nos actions de protestation. Vous ne nous laissez pas d'autre choix.

** Dans le passé, certains élus ont avancé des propositions presque cyniques, notamment : appeler les producteurs individuellement à réduire leur production, sans règlement applicable de manière généralisée. Il s'agit là d'une proposition dérisoire qui fait preuve d'une grande ignorance du contexte économique.*

Véronique Le Floc'h, Présidente de l'OPL

Bientôt !

Bientôt, les apprentis en formation à Sainte Livrade quitteront les préfabriqués Algéco où ils font classe depuis des années.

Bientôt, nos jeunes apprentis rejoindront le nouveau bâtiment, se rapprochant ainsi de leurs amis élèves côté lycée agricole.

Ce bâtiment, beaucoup l'ont aperçu ou pas, car fondu dans le paysage arboré de cèdres, il semble avoir toujours existé. Sobre et fonctionnel, de plain-pied, conçu de bois, cela fait plaisir aux écologistes, les constructions en bois. Pourtant, combien d'arbres n'a-t-il pas fallu abattre pour cet édifice ? Peu importe, cela s'est passé de l'autre côté de la planète. Et puis, on se rassurera par le label « issu de forêts gérées durablement ». Plus facile d'être militant écologiste en France qu'au Brésil, n'est-ce pas Monsieur Péré ?

Bientôt, ce nouveau CFA s'illuminera, s'animerà telle une ruche en plein travail.

Quel confort tant attendu : enfin des conditions descentes pour tous, jeunes et formateurs ! Les effectifs d'apprentis se portent bien en Lot-et-Garonne cette rentrée. Tiens, pur hasard ou coup de projecteur ?

Bientôt, le procès en appel de la Coordination Rurale pour l'affaire des cèdres à Sainte Livrade.

Oui, pour que ce projet se réalise, il a fallu le défendre ! Monsieur le Préfet par deux fois interpellé sur les entraves qui se profilaient n'a eu d'autre réponse en un, que de suggérer d'aller discuter avec Bernard Péré. Ce même personnage régulièrement dans la presse auprès des zadistes qui bloquent d'autres projets économiques dans ce département n'est plus légitime au sein du Conseil d'administration du lycée agricole. Il a choisi « l'autre école », une école sans lendemain qui enrôle une jeunesse en errance pour en faire des victimes sans lendemain. « Monsieur le Préfet, allez donc discuter avec Monsieur Péré ! ».

Leçon de chose ou plutôt de nature : les arbres naissent, poussent et dans le meilleur des cas sont abattus à des fins utiles avant qu'une tempête, la sécheresse, la maladie ne les fassent crever ! Cela est dit sans poésie car un arbre est un arbre, un animal, un animal, un humain est un humain.

Bientôt, l'inauguration en grandes pompes du CFA.

... Mais l'histoire retiendra que ce beau bâtiment noir repose sur des fondations aux empruntes jaunes, jaune comme la Coordination Rurale.

Sylvie GIRARD



Un calendrier très chargé !

1 *Vendredi 16 Octobre 2015*

C'est la date de l'audience au tribunal d'Agen pour la manifestation du 6 octobre 2014... L'objet de la manifestation était de s'opposer à la carte 2015 des zones vulnérables. Encore un dossier mené de front par la CR 47 qui avance !

Depuis le 6 octobre 2014, la CR 47 n'a cessé de s'exprimer fermement contre l'application des zones vulnérables 2015. Aujourd'hui, le dossier est toujours aussi brûlant ! Il était primordial de porter ce dossier en justice pour tenter de maintenir les élevages du département. Dans ce projet, nous avons pu compter sur le soutien de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, du Conseil Départemental et de l'Amicale des Maires. Plusieurs éleveurs se sont également associés à nous dans cette démarche. Notre initiative a été reprise par la Coordination Rurale au niveau national.

Il est tout à fait navrant de voir que le référé suspension du 9 juillet dernier n'ait pas été retenu. Le zonage n'a pas été suspendu. L'arrêté reste en vigueur le temps que le différend soit jugé sur le fond. Si l'on en croit les propos du Préfet de bassin, les agriculteurs ne font l'objet d'aucune prescription pour l'instant. Nous veillons donc à ce qu'aucune contrainte notamment financière ne soit supportée par les agriculteurs le temps que le jugement sur le fond soit prononcé. Prochaine étape : la requête en annulation sur le fond, c'est la requête principale !

La CR 47 déplore que le sujet des zones vulnérables n'ait pas été plus relayé lors des manifestations sur la crise de l'élevage de cet été en France. De notre côté, le sujet a bien été évoqué auprès de Monsieur le Préfet !

Le temps passe, les soucis restent !
Espérons que l'issue ne soit plus très longue.



2 *Jeudi 22 Octobre 2015*

Après de multiples échanges avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne depuis cet été, nous arrivons enfin à réunir les principaux responsables de l'eau d'Aquitaine et Midi-Pyrénées. Cette réunion aura lieu jeudi 22 octobre 2015 à Agen.

Des négociations sont à mener. Des décisions de fond doivent être prises. Nous sommes dans l'attente d'engagements fermes, sur le long terme.

De nouvelles recommandations seront données aux irrigants à l'issue de cette rencontre.

3 *Jeudi 19 Novembre 2015*

L'audience en appel du procès des cèdres aura lieu jeudi 19 novembre 2015 à 13h30.

Ce jour-là, nos amis de la CR 47 seront à nouveau jugés. Retenez cette date et venez les soutenir devant le tribunal.

Comme l'an dernier, nous organiserons un casse-croûte à 12h00. Venez nombreux les soutenir ! Soyons solidaires entre paysans !

Vigilance en campagne !

La cartographie des cours d'eau a démarré dans de nombreuses régions de France. La police de l'eau ferait des visites chez les riverains sans prévenir. Nous devons avoir une attention particulière dans nos campagnes à ce sujet. Prévenez la CR 47 si de tels agissements étaient constatés.

La Coordination Rurale a également soulevé le problème auprès de Ségolène Royal. Cependant, la surveillance sur le terrain reste impérative ! Nous comptons sur vous.

Courrier de Bernard Lannes à Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie :

Madame la Ministre,

De nombreuses remontées de terrain nous amènent à penser que le travail de terrain entamé pour la cartographie des cours d'eau au titre de la police de l'eau ne se déroulerait pas dans des conditions satisfaisantes.

En effet, les riverains concernés ne sont pas préalablement informés de la réalisation de la cartographie ni d'un examen particulier de terrain sur l'écoulement qui les concerne, et cela nous semble inacceptable au regard des contraintes engendrées par la qualification en cours d'eau au titre de la police de l'eau.

Par ailleurs, la carte IGN sert de base comme si elle avait une valeur juridique - ce que nous contestons au regard des modalités de son établissement en la matière - et lorsque les riverains interrogent la DDT pour avoir la carte des cours d'eau police de l'eau, on leur fournit dans le meilleur des cas la carte des cours d'eau BCAE en leur indiquant que c'est la même. Pourtant, ces deux cartes relèvent de réglementations différentes.

Lorsqu'un travail de terrain est mené, ce qui nous est indispensable pour juger de la réalisation ou non des 3 critères cumulatifs qu'il convient d'examiner pour qualifier un cours d'eau, les riverains ne sont pas forcément avertis du passage des agents de l'Onema. Pourtant, la concertation avec les acteurs de terrain était censée être de mise suite à l'instruction de juin 2015.

La Coordination Rurale vous appelle à la plus grande vigilance, afin que le droit des citoyens soit respecté.

Espérant sur vous donner des instructions en ce sens à vos services et dans l'attente de votre retour à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Bernard LANNES
Président national de la Coordination Rurale

Mutuelle santé Humanis

SALARIÉS AGRICOLES :

Rendue obligatoire à l'ensemble des salariés pour janvier 2016, notre secteur a été précurseur. Depuis janvier 2011, nous l'appliquons pour tous les salariés permanents ayant plus d'un an d'ancienneté (6 mois depuis juin 2014). La cotisation est prélevée sur les salaires avec une part de prise en charge par l'employeur.

En 2016, les règles changent : cette obligation de mutuelle s'appliquerait dès 3 mois d'ancienneté. La part de cotisation employeur sera de 50%. La MSA est l'organisme collecteur de la cotisation pour le compte de la mutuelle. Beaucoup de dysfonctionnements sont régulièrement constatés. Beaucoup de questions se posent régulièrement. Chaque département a fait le choix d'une mutuelle différente, négocié des garanties et des tarifs, tout ceci au sein de la commission paritaire mixte suite à un accord de branche. La réglementation évolue, des négociations syndicales nationales ont régulièrement lieu, la commission départementale renégocie tous les ans.

EXPLOITANTS AGRICOLES :

Le principe de mutuelle de groupe a interpellé les exploitants agricoles qui ont dit « et nous ? ». Des membres de la commission paritaire mixte du département ont donc négocié une mutuelle pour les exploitants, la notion de groupe passant par le syndicat (FDSEA comme CR). Nous avons abouti à une mutuelle de groupe de base.

CAS DE FIGURE / QUESTIONS :

- *Vous êtes salarié(e), vous assurez votre enfant en ayant droit. Votre conjoint(e) fait le choix d'une autre mutuelle. Votre cotisation ne serait pas plus élevée si vous assuriez votre conjoint(e) et un autre enfant.*

- *Mon entreprise change de statut juridique, mes salariés sont systématiquement radiés de la mutuelle. Des démarches administratives sont à effectuer pour le transfert de prise en charge sur la nouvelle société.*

- *Vous êtes exploitant agricole. Votre conjoint(e) est salarié(e) de l'exploitation. A la mise en place de la mutuelle obligatoire, il était avantageux que l'exploitant et les enfants soient ayant droit du conjoint salarié. Aujourd'hui, il est moins coûteux de s'assurer indépendamment en tant qu'exploitant.*

- *Mutuelle de base pour les exploitants? Il n'y a qu'une garantie de base possible, commune à tous. Par exemple, la chambre particulière n'est pas prise en charge dans le cadre d'une hospitalisation.*

- *La MSA met en place la DSN en 2016. Quelles conséquences sur les cotisations mutuelles ?*

Conscients des difficultés rencontrées et des nombreuses interrogations au sujet de cette mutuelle santé, nous vous proposons d'ouvrir une foire aux questions et de nous rapprocher plus régulièrement de la mutuelle Humanis pour répondre au mieux à vos attentes tant sur le volet salarié que le volet exploitant.

Envoyez-nous vos questions et remarques
par email : 47@coordinationrurale.fr
contacts : Karine DUC au 07 63 40 61 61
Sylvie GIRARD 06 03 32 84 17

Les cellules

Réaction sur le documentaire présenté sur France 3 en juin 2015 « De la terre à l'assiette. »

Passons le fil conducteur : nos productions de masse sont appauvries en nutriments organoleptiques...

Tout d'abord, nous apprenons que, chez les économistes, le terme d'AGRICULTURE devient le TECHNOSERVAGE. Et oui, nous ne savions pas comment dire : esclavage moderne. Voilà nous sommes donc des technoserves et des technoserfs !

Ensuite un chapitre est consacré à la production laitière et aux critères de qualité qui en conditionnent le paiement. Les cellules somatiques (soient les globules blancs... intervenants dans le mécanisme immunitaire de l'animal) font parties de ces critères. Là un responsable de laboratoire d'analyses de lait, après maints détours, nous dit d'un ton débonnaire : « le critère cellulaire est un critère pédagogique ».

C'est-à-dire que la présence de cellules somatiques dans le lait n'est pas préjudiciable à sa transformation et que les laiteries ne s'en préoccupent pas (d'ailleurs tous les laits sont mélangés).

Ainsi les pénalités au-dessus du seuil de 300 000 g de cellules/ml de lait = **pédagogiques**.

Notre lait d'été (dont le prix est le plus incitatif de l'année) est le plus souvent sous-payé car les vaches, stressées par les fortes chaleurs, présentent plus de cellules somatiques = **pédagogie**. Les frais vétérinaires en antibiotiques pour enrailler des mammites sub-cliniques = **pédagogiques**.

Les réformes des vaches dites infectées et le coût de leur remplacement par l'achat de vaches ou génisses ou un taux de renouvellement plus important = **pure pédagogie**.

(Avec à l'appoint quelques subventions empruntées sur les générations futures !)

Les contrats mis en place, quand pendant 3 mois lissés, nous dépassons ce fameux seuil = **un pédagogue** (que nous payons) vient nous apprendre à traire ! Mais c'est notre métier !

Et si le niveau dans l'élevage n'est pas abaissé, l'arrêt de collecte est déclaré = **pédagogie temporaire puis définitive**.

La liste pédagogique peut s'allonger = les produits d'hygiène (trempage, rinçage, nettoyage), les remèdes miracles pour traiter un troupeau... sans mentionner le stress et la déprime de l'éleveur.

Alors faisons le bilan de tous ces coûts et impayés depuis que nous sommes installés (attention, cela doit faire peur !) = nous aurions pu nous construire un château en Espagne !

« PÉDAGOGIE » = C'est un luxe que nous ne pouvons plus nous permettre !

L'indice des fermages...

Voici le mois d'octobre avec ses échéances : taxes foncières, fermages, mise à disposition... Pour les deux derniers, certains seront vigilants à relever la variation de l'indice à appliquer.

Arrêté du 20 juillet 2015 constatant pour 2015 l'indice national des fermages : (JORF du 24 juillet 2015) L'indice national des fermages s'établit pour 2015 à 110,05. La variation de l'indice national des fermages 2015 par rapport à l'année 2014 est de + 1,61 %. Cette variation est surprenante. Le fait est relevé en CDOA. Voici la réponse : depuis la « loi d'avenir » de 2010, les indices départementaux ont été supprimés... car il y avait des disparités (disparités qui semblent logiques puisque nous n'habitons pas tous en Beauce ni en Pays de Serres). Un indice national a été mis en place, composé à 60% de l'indice du revenu brut des exploitations agricoles nationales.

- Ce revenu brut est calculé à partir de 7500 exploitations de référence (représentatives du territoire ! renouvelées ?). Ainsi les départements à plus haut potentiel agricole auront un indice de fermage plus bas. Et à l'opposé les départements à plus faible potentiel agricole appliqueront un indice plus haut. C'est le principe d'une moyenne (pondérée ou non) !

- L'indice du revenu brut des entreprises agricoles est le fruit d'une moyenne lissée sur 5 ans (même énoncé que paragraphe précédent en changeant département par campagne de production ; ainsi l'effet d'une mauvaise année comme 2014 est estompé).

L'indice du revenu brut d'entreprise agricole nationale à l'hectare retenu pour 2015 est de 113,03 (indice base 100 en 2009).

La clé de ce système est la base de départ sur laquelle sont appliquées ces variations. Et cette clé est ... l'année 2009, année qui reste en mémoire ! Alors « à tous les coups, on gagne » ! La variation de l'indice national ne peut être que positive.

Il manque 40% de la composition de l'indice national : le PIB ! Pour 2015, il y a donc une croissance de 0,5% appliqué sur les fermages.

L'indice du prix du produit intérieur brut retenu pour 2015 est de 105,59 (indice base 100 en 2009).

Nous avons une double peine :

- Les secteurs de l'agroalimentaire et de la distribution, rentrant dans le PIB, se sucent sur notre dos,
- Nos charges de fermage, indexées sur le PIB, augmentent doucement mais sûrement.

En fin de cortège, il y a les bailleurs. Ceux-ci, contents d'arrondir leur fin d'année, remarquent-ils que leur impôt foncier augmente, que leurs prélèvements sociaux (CSG, CRDS = 10,9%) augmentent ? Ainsi l'État, dans sa grande clémence, octroie quelques subsides (exemple actuel avec le plan de soutien de l'élevage). Mais quelles sommes les agriculteurs font-ils remonter indirectement ?

En conclusion pour revenir à un principe départemental (un peu plus juste) ou à un autre principe à inventer, la solution est entre nos mains.

Versement des aides PAC 2015 : séance de rattrapage pour recevoir le paiement en décembre !

Pour les agriculteurs qui ont fait la demande d'avance de trésorerie sur les aides PAC (50 % des agriculteurs ont demandé l'ATR) : le ministère a annoncé le 1er octobre 2015 dernier que le versement avait démarré.

Cas général : le montant versé à chacun doit correspondre à 50 % des DPU de 2014 et des aides couplées animales (vaches allaitantes, lait de montagne, aide ovine et caprine) et à 75 % des montants ICHN et PHAE 2014.

Cas particulier (pas de demande d'aide en 2014, ou changement de numéro de PACAGE depuis, ou pour la Corse) : il s'agira d'un montant forfaitaire par hectare, majoré sur les 52 premiers hectares et augmenté en zone défavorisée.

Complément au 1er versement : le complément sera versé le 1er décembre 2015, pour atteindre un total de 95 % des aides touchées en 2014 dans le cas général (pas de nouvelle démarche à accomplir, cela sera fait automatiquement). Pour les cas particuliers, le montant versé sera augmenté dans les mêmes proportions que dans le cas général. Les jeunes installés en 2015 recevront un montant forfaitaire supplémentaire.

Important !

Pour ceux qui n'ont pas fait la demande d'Avance de Trésorerie Remboursable en août 2015, un versement de 95% des aides (base 2014) est possible pour le 1er décembre

prochain, à condition de remplir et retourner un formulaire simplifié de demande d'ATR avant le 31 octobre 2015. Contactez le bureau de la CR47 si vous souhaitez recevoir ce formulaire.

Comme la CR l'avait prévu, l'Administration, empêtrée dans la complexité de la nouvelle PAC, tarde à traiter les dossiers PAC 2015 et ne sera pas en mesure de verser les aides 2015 au 1er décembre prochain. Le versement aura lieu entre janvier et mai 2016 (montant des aides 2015 moins l'ATR versée). D'où ce moyen pour éviter d'aggraver encore les problèmes de trésorerie des agriculteurs. Pour ce qui est de la limite imposée par la règle de minimis, il semble que seuls 300 dossiers sur les 189 000 traités sont concernés. Le ministère assure qu'ils ont fait l'objet d'un traitement particulier au niveau local. Si la PAC fonctionnait telle que la CR le préconise, à savoir : «des prix, pas des primes », les agriculteurs n'auraient pas encore une fois à faire de la paperasse et à demander des aides pour les aider à tenir jusqu'à ce qu'on leur verse leurs aides... On marche sur la tête !

Campagne 2016 :

La réforme profonde que nous réclamons ne sera hélas pas mise en place d'ici la campagne 2016 ! Pour s'éviter le traitement devenu quasi-impossible des dossiers papier, le ministère prend les devants et annonce qu'aucun dossier de déclaration PAC ne sera envoyé aux agriculteurs pour l'an prochain. Pour ceux à qui cela pose problème (sachant que 94 % des déclarations ont été faites par Telepac en 2015), un accompagnement sera réalisé en DDT et par les « organismes de service ».



Communiqué de presse

Avenir en soi : une action d'accompagnement au changement

Dans l'agriculture, la particularité, c'est le lien fort entre le métier et la vie familiale. Les évolutions du contexte nécessitent de modifier vos modes d'organisation et souvent de redéfinir notre projet d'évolution professionnelle. La formation peut jouer un rôle pour prévenir des difficultés, pour vous accompagner dans votre projet que ce soit sur la ferme ou en dehors.

Une session « Avenir en soi » va être mise en place cet hiver dans le Villeneuvois.

Mmes Sylvie VIALARD et Annie DELMAS, animatrices de la session, expliquent :

« L'avenir en soi », c'est une méthode pour se poser, pour réfléchir. Elle permet d'identifier des connaissances, des savoir-faire acquis au fin des expériences.

Une agricultrice ayant anticipé à l'une des premières sessions réalisées dans le département ajoute :

« Il faut tenter l'expérience. Cette formation, c'est l'occasion de prendre du recul. C'est un cadre qui favorise la sérénité et l'analyse, qui permet de se remettre en situation de gagnant. Pour ça, il faut y aller sincèrement ».

Ce dispositif est porté par votre MSA, votre Chambre d'agriculture et VIVEA.

Pour en savoir plus et vous inscrire, veuillez contacter :

**Madame DELMAS au 05 53 88 76 43
Madame VIALARD au 05 53 93 94 56**

L'agenda de vos représentants

Août 2015

04 Observatoire hydrologique

**A VENDRE 2 PNEUS MICHELIN
AGRIBIB 16.9R38 RADIAL X
TBE 40% USURE
950€ HT LA PAIRE
47120 LOUBES-BERNAC**

**A VENDRE GENISSES MONTBELIARDES
ECHOGRAPHIQUES GESTANTES
DE 6 MOIS
1100€ HT**

Port : 06 86 48 25 37

Septembre 2015

- 01 Présentation et bilan intermédiaire du plan de soutien à l'élevage
- 03 Session extraordinaire à la Chambre d'agriculture
- 14 Mission d'enquête calamité sécheresse
- 14 Réunion CDCEA modifiée en CDPENAF
- 22 Commission consultative paritaire départementale des baux ruraux
- 22 Débat syndical sur radio 4
- 29 Réunion CDOA
- 29 Réunion régionale Coordination Rurale

Dernière minute

INFO MSA

Pour les années 2015 et 2016, vous avez la possibilité d'opter pour des cotisations sociales basées sur les revenus de N-1 au lieu d'une moyenne triennale.

Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez impérativement envoyer votre demande à la MSA **avant le 30 octobre 2015** à l'adresse suivante :

**MSA Dordogne, Lot et Garonne
7 place du Général Leclerc
24012 Périgueux Cedex**

Un formulaire est disponible sur notre site :

www.coordinationrurale.fr/47

Les demandes seront ensuite examinées en fonction d'un critère financier.

Annonces de la Safer



Tous les 15 jours, retrouvez toutes les annonces de la SAFER sur notre page internet : www.coordinationrurale.fr/47

Nous vous rappelons l'importance de votre présence au sein des commissions cantonales. Si vous êtes candidat ou si vous avez un lien de parenté avec un candidat, vous ne pouvez pas siéger en tant que représentant syndical.

Ayez le réflexe de vous faire remplacer en appelant Karine au bureau de la CR47.

Adhésions



J'ADHÈRE À LA CR 47

2015

Retournez ce coupon d'adhésion accompagné d'un chèque de 50€ à :

Coordination Rurale 47

271 rue Péchabout - 47008 AGEN Cedex

Vous recevrez en retour un reçu avec votre carte d'adhérent et tous les mois 100 % Paysans, le journal de la CR 47

Nom/prénom :

Société :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Mail :

Bureau à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Contact : 05 53 87 90 14 - 07 63 40 61 61 - Fax : 05 53 87 92 74

Mail : 47@coordinationrurale.fr

Vous êtes :

- Céréalière
- Maraîchère
- Éleveur, précisez :
- Pruniculteur
- Arboriculteur
- Viticulteur
- Pépiniériste
- Producteur de semences
- Autres, précisez :

Employeur de main d'oeuvre :

- permanente
- saisonnière

Vente directe :

- oui
- non

